Chronique Roubaisienne

BUREAUX : 28, Rue du Vieil-Abreuvoir, 28 — ROUBAIX
TELEPHONE — Numéro 3.28 — TELEPHONE

LES GRÈVES

A L'USINE MOTTE-PORISSE

Hier matin, trente bacleurs appartenant à MM. Alfred Motte et J. Porisse, rue des Longues-Haies se sont mis en grève, réclamant la réintégration d'un de leur camarade congédié.

FILLETTE BLESSEE

Hier matin, la jeune Valentine Beaustre, 3 ans, demeurant, rue Rollin prolongée, 9, s'est fait une blessure au médius droit, en voulant ramasser un morceau de verre qui se trouvait sur la chaussée.

M. le docteur Noyou qui lui a donné des soins l'a fait admettre à l'Hôpital.

GARE AUX PAVES

Dimanche, vers dix heures du soir, M. César Caby, 49 ans, mouleur, demeurant, rue de l'Alma, cour Thomas, 11, regagnait son domicile. Arrivé rue de l'Alma, il heurta la bordure du trottoir, et tomba si malheureusement qu'il se fit une grave contusion à l'épaule droite.

M. le docteur Butuille l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

UN VIEILLARD BLESSE

Un vieillard de 74 ans, M. Benoit Vandenende, tisserand, demeurant rue de France cour Chevalier, 3, en tombant dans la cour, lundi soir, vers six heures, s'est fait une contusion thoracique.

M. le docteur Harlet l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

VACCINATIONS ET REVACCINATIONS GRATUITES

La 6e séance de vaccinations gratuites aura lieu aujourd'hui jeudi 22 novembre de 4 heures à 5 heures du soir, à l'Ancienne Ecole de Musique place Notre-Dame et rue des Lignes, n. 17.

Les personnes qui ont été vaccinées au cours des séances précédentes, sont invitées à s'y présenter pour la vérification des résultats de l'opération vaccinale.

ENTRE MARI ET FEMME

Jules Brunel, journalier, est âgé de 22 ans et habite ordinairement la ville de Tournai, en Belgique, et y vivait, tant bien que mal, plus mal que bien, déclare son épouse, avant d'avoir pris femme.

Quoiqu'il en soit, et sans prendre parti dans la querelle qui divise en ce moment les deux conjoints, nous devons dire que, la ménagère avait quitté son mari, il y a sept mois environ, pour venir habiter chez une tante à Roubaix.

Elle se plaignait de mauvais traitements mais, nous le répétons, cela ne nous regarde pas.

Ce qui rentre dans le cadre de notre information quotidienne, c'est la scène qui se déroula, hier, au domicile de la tante dont nous avons parlé plus haut.

Ayant suivi sa femme, rencontrée, par hasard, — c'est l'accusé qui le déclare — Jules Brunel entra, en coup-de-vent chez la personne qui donnait asile à celle-ci.

Est-il besoin d'expliquer la scène ? Tout le monde la comprendra avant de nous avoir lu.

C'est l'explication ordinaire entre deux époux, dont l'un a quitté l'autre.

— Tu vas revenir avec moi ?

— Jamais !

Et comme toujours, car cela semble réglé ainsi qu'au théâtre, un couteau se trouvant sur une table, le mari s'en empara et se précipitant sur sa femme lui en porta un coup qui, heureusement ne l'atteignit qu'au bras droit.

Arrêté aussitôt, ce meurtrier en herbe, fut conduit au poste du 3e arrondissement où, après interrogatoire, on lui fit les honneurs d'un violon de 1re classe.

CONCERTS PUBLICS

Voici la date des concerts publics d'hiver :

Association symphonique, le 10 décembre 1906. — Union des Travailleurs, le 17 décembre. — Cœcilia Roubaisienne, le 24 décembre. — Mélomanes Roubaisiens, le 14 janvier 1907. — Union des Travailleurs, le 21 janvier. — Cœcilia Roubaisienne, le 28 janvier. — Association symphonique, le 4 février. — Mélomanes Roubaisiens, le 11 février. — Union des Travailleurs, le 18 février. — Cœcilia Roubaisienne, le 25 février. — Mélomanes Roubaisiens, le 2 mars. — Union des Travailleurs, le 18 mars.— Cœcilia Roubaisienne, le 25 mars.

L'Association symphonique exécutera à l'Hippodrome de 8 heures à 9 heures 1/2 du soir. Les autres concerts donnés par les sociétés chorales auront lieu de 8 heures à 9 heures 1/2, dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville.

Un accompagnateur désigné par l'administration municipale se tiendra aux dates ci-contre marquées, et de 7 à 8 heures du soir, à la disposition des solistes, chanteurs et instrumentistes présentés par les sociétés chorales. Les portes de ladite salle seront ouvertes au public à 8 heures moins 5 minutes et fermées pendant les exécutions.

Les présidents feront parvenir leur programme à la mairie au moins trois jour avant leur tour d'exécution.

Toute société empêchée devra en informer l'administration municipale et pourvoir à son remplacement.

Cinéma gratis tous l. Jr. : Galeries Lilloises

LES RENTES DES TRAVAILLEURS

Chez M. Wanaverbecq, M. Pierre Behiels, 28 ans, magasinier, s'est fait des contusions aux jambes en manœuvrant des tôles.

Quinze jours de repos.

— Chez MM. Valentin Roussel et fils, M. Jean-Baptiste Dausset, 16 ans 1/2, bobineur, demeurant rue de la Paix, cour Lefebvre, 35, a eu le bout du majeur droit écrasé par un chariot.

Quinze jours de repos.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ELEVES DE L'ECOLE RUE TURGOT. — L'Association amicale des Anciens Elèves de l'école rue Turgot vient de renouveler sa commission et son bureau pour l'année 1906-1907. Le bureau est ainsi composé : M. Henri Leconte, président ; MM. Louis Mahieu, Joseph Jaussens, vice-présidents ; MM. Arthur Goblet et Louis Roger, secrétaires ; MM. Maquet Emile et Ed. Gobert, trésoriers.

MM. Gheldolf César, Carlier Hector, Carlier Arthur, Gérôme Charles, Spaeta Jérôme, Hernou Charles, Carette Albert, Colin Désiré, Bury Edmond, Brunin Emile, Delagey, Flamencourt Adolphe, Veldemans Charles, commissaires. La nouvelle commission s'est mise immédiatement à l'œuvre. Elle a décidé l'organisation d'un concert pour le 15 décembre prochain et celle d'une tombola. A la suite de la réunion, elle s'est rendue chez M. Gérôme, l'ancien président, afin de lui exprimer au nom de l'Association sa reconnaissance pour les services rendus à la société et à la cause de l'enseignement laïque.

M. Leconte Henri, président, dans un discours que le manque d'espace ne nous permet pas d'insérer, a dit à M. Gérôme que les anciens élèves de la rue Turgot n'oublieraient jamais le dévouement qu'il a constamment apporté à l'Association pendant les quatorze années qu'il l'a dirigée. Il a ajouté que la nouvelle commission continuerait à s'inspirer de ces conseils pour lui assurer la prospérité de ses premières années. Il l'a ensuite prié de vouloir bien accepter au nom des sociétaires le souvenir qu'il était chargé de lui remettre.

M. Gérôme, très ému, a remercié M. Leconte de ce témoignage de reconnaissance et l'a assuré qu'il continuerait comme par le passé à apporter tout son concours à cette Association qui lui était d'autant plus chère qu'il l'a vue naître et grandir. Il a rappelé toutes les œuvres qui s'étaient formées sous son patronage : bibliothèque, gymnase, mutualité, jeux scolaires, secours aux enfants de l'école, récompenses aux meilleurs élèves. Il a terminé en disant qu'il était heureux de remettre entre les mains de M. Leconte, dont il connaissait le caractère sympathique et l'habileté, la direction de l'Association des anciens élèves de l'école de la rue Turgot.

ÉTAT CIVIL

de ROUBAIX du 21 novembre 1906

Naissances. — Lucien Descarpentries, rue Pauvrée, 6. — Elvire Malarr, rue Hoche, 45. — Lucienne Soete, rue de Soubise, cour Watteau, 7. — Alice Vanderplancke, rue de Flandre, 3. — Raymond Palanchier, rue du Hutin, maisons Delannoy, 1.

Décès. — Bénonie Vermeersch, 5 mois, rue de Wagram, cour Marcellis, 4. — Stéphanie Lecat, 50 ans, ménagère, rue Philippe le Bon, 7. — Blondine Viaene, 81 ans, rentière rue de l'Epeule, contour de l'Abreuvoir, maisons Vandaele. — Hélène Merckx, 17 ans, couturière, rue Saint-Amand, 84. — Léonie Vanlerbeirghe, 15 ans, rue Voltaire, 87. — Jules Cousart, 52 ans, sellier, rue de la Paix, 76. — Lucienne De Coster, 9 mois, rue de la Barbe-d'Or, 8. — Delphine Matthys, 61 ans, ménagère rue Blanchemaille. — Raymond Delporte, 2 jours, rue Blanchemaille.

H. Nauwelaers CHIRURGIEN-DENTISTE, 5, rue du Collège, ROUBAIX. — Extractions sans douleur. Maladies de la bouche. 596.

GAZETTE TOURQUENNOISE

BUREAUX : 69, RUE DU CASINO, TOURCOING

MANDAT D'ARRET

L'agent de sûreté Schittecatte a arrêté mercredi matin, vers 6 heures, dans la rue Winoc-Chocquel, un tisserand Lucien Mendit, 16 ans, demeurant rue de l'Epine, cour Vandamme, 1, qui faisait l'objet d'un mandat d'arrêt émanant de M. Vérin, juge d'instruction, à Lille.

Mendet est inculpé de vol et complicité. Il aurait coopéré au vol de laine commis à Mouscron et pour lequel un nommé Henri Dubruille a été arrêté dans les circonstances que nous avons relatées.

Mendet a été écroué au violon municipal. Il sera transféré à Lille, ce matin.

LA FRAUDE

Les préposés des douanes Plage et Daubrège, de la brigade mobile de Tourcoing, ont arrêté au Moulin-Vert, Louis Fremaux, 16 ans, qui tentait de passer en fraude 11 kilos de café vert.

Frémaux est un pupille de l'Assistance publique, sans domicile fixe, évadé probablement. Il a été remis aux gendarmes de Tourcoing et transféré à Lille.

AU FEU !

Un commencement d'incendie s'est déclaré mardi soir, vers 7 h. 1/2, à la savonnerie Lambotte et Cie, rue du Bus.

Les pompiers prévenus se sont rendus sur les lieux et ont mis leur pompe en batterie. Un quart d'heure plus tard, le feu était éteint.

Les dégâts s'élèvent à un millier de francs La cause du sinistre est inconnue.

LES BAGARRES DE LA CONFERENCE BIETRY

M. Delalé a reçu le rapport des docteurs commis à l'enlèvement de la balle de revolver reçue par Knockaert, à la fin de la conférence Biétry. La balle qui se trouvait derrière l'omoplate, droite a été extraite sans difficulté aucune et l'opération a parfaitement réussi. La balle est absolument semblable à celles du revolver que Biétry soutient avoir remis à Barroy.

On voit sans peine l'importance de cette constatation.

ÉTAT CIVIL

de TOURCOING du 21 novembre 1906

Naissances. — Delplanque Raymonde, rue du Brun-Pain, 157. — Vanganten Lucie, rue Nationale, 122. — Catteau Emile, rue Nationale, 122. — Leveugle Marie, rue des Orions, 335 ; Delberghe Louis, rue du Général-Laharpe, 27.

Décès. — Desvenain Maria, 63 ans, rue Nationale, 122. — Scherpereel Gérard, 1 an, rue des Poutrains, 109. — Croes Jules 5 ans, rue Fin-de-la-Guerre.— Desbonnet Jean-Baptiste, 16 jours, rue du Virolois, 184. — Allard Adeline, 77 ans, rue d'Havré, 3.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

Aux Electeurs prud'hommes

La section de Croix du Parti Socialiste, ayant fait différentes démarches pour obtenir un bureau de vote à Croix pour les élections prud'hommales, nous sommes heureux de pouvoir annoncer aux électeurs que ces démarches n'ont pas été vaines.

Grâce à l'intervention du citoyen H. Ghesquière, au conseil général, satisfaction vient de nous être donnée.

Nous en avons été avisé par une lettre envoyée par M. le Préfet du Nord à notre infatigable ami, qui nous l'a fait parvenir et dont voici la teneur :

Lille, le 13 novembre 1906.

Monsieur le Député,

Vous m'avez demandé de vous faire connaître la suite donnée au vœu du Conseil général du Nord ayant pour objet la création à Croix d'un bureau de vote pour les électeurs prud'hommes de cette commune et de celle de Wasquehal.

J'ai l'honneur de vous informer qu'il sera tenu compte de ce désir, lorsque j'aurai à prendre l'arrêté de convocation des électeurs du conseil de prud'hommes de Roubaix pour le prochain renouvellement des membres.

Agréez, Monsieur le député, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Préfet du Nord :
Le secrétaire général délégué,
Signé : (Illisible).

Monsieur Ghesquière, député du Nord, à Lille.

Nous remercions sincèrement notre dévoué camarade Ghesquière de son intervention.

Le secrétaire du Comité Exécutif,
H. CARRE (dit d'Artagnan).

DISTRIBUTION DE VETEMENTS AUX ENFANTS DES ECOLES. — Il a été procédé hier à une distribution de vêtements de laine aux 1.600 élèves pauvres des écoles municipales.

M. Desbarbieux, maire, était présent à cette distribution qui s'est terminée à cinq heures.

WATTRELOS

UN REVENANT. — Dimanche dernier, une vive agitation régnait dans notre commune. Jacquemont, l'illustre Jacquemont, l'ex-officier de douanes, vous savez ? était chez nous, ou plutôt chez son excellent ami, le docteur Leplat. La conversation fut assez longue, paraît-il, vous comprenez quand on a été si longtemps privé des nouvelles du pays, on aime à s'entretenir des choses du passé, des anciennes connaissances, de l'Union Sociale et Patriotique, des élections municipales complémentaires prochaines, etc. Bref, on parla de tout et on s'entendit très bien. Il fut même décidé que l'illustre Jacquemont organiserait des conférences publiques et contradictoires ; le sujet préféré serait, paraît-il, « du moyen de frauder l'Etat ». Jacquemont poserait après cela sa candidature au Mont-à-Leux.

Il y a encore de beaux jours pour la gaieté française.

COLOSSALE vente-réclame aux Galeries Lilloises Mercredi 21 et Jeudi 22 Nov. (Ste-Catherine, Fêtes de fin d'année). Superbe prime à tout acheteur d'au moins 12 francs.

LE NORD

LILLE

Le Repos Hebdomadaire

Une réponse à l'Union Commerciale

Nous avons reçu l'intéressante lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur en chef,

Le « Réveil du Nord » a inséré lundi 19 courant une lettre qu'adresse le bureau de l'Union commerciale de Lille aux Sénateurs et Députés du Nord leur demandant d'intervenir pour modifier la loi sur le repos hebdomadaire.

A mon avis, par cette intervention intempestive, le bureau de l'U. C. a commis deux fautes graves.

La première, c'est d'avoir agi sans l'autorisation des membres de notre groupe qui aurait dû être convoqué en assemblée générale pendant laquelle on aurait agité et discuté cette question très importane. Notre bureau se serait, à juste droit, inspiré du vote émis en réunion et aurait pu alors intervenir d'une façon plus correcte dans la grave question du repos hebdomadaire.

La seconde faute, et c'est la plus grave, c'est de s'insurger contre une loi à peine appliquée et que je considère comme protégeant les ouvriers, les employés et aussi les petits commerçants dont l'Union commerciale, d'après ses statuts, doit défendre les intérêts.

La nouvelle loi en forçant les grands magasins à donner congé le dimanche à leur personnel permet à nous autres petits commerçants de nous reposer également le même jour. Elle nous permet ainsi de prendre quelques distractions et d'avoir un tantinet de bien-être que nous désirons tous.

Si la loi était modifiée comme le demande le bureau de l'Union commerciale, rien ne serait changé, les grands magasins resteraient encore ouverts tous les jours fêtes et dimanches jusque neuf heures du soir astreignant, les petits commerçants à faire de même pour combattre leur terrible concurrence et pour savoir joindre les deux bouts.

On peut objecter que la nouvelle loi accorde aux petits patrons la faveur de tenir leurs petits magasins ouverts. Les grands magasins jouissent de la même faveur mais ne veulent pas en profiter, leur genre de commerce exigeant un grand personnel. C'est leur affaire. Ils n'ont donc rien à nous reprocher de ce côté.

Et puis en supposant que plusieurs d'entre nous profitent de cette faveur : la belle affaire ! Si nous glanons quelques petites ventes que ne feront pas les grands magasins fermés le dimanche, ce ne sera que justice. Nous méritons bien de profiter d'un petit avantage que nous donne, peut être pour la première fois, la nouvelle loi.

Je trouve inutile d'énumérer tous les avantages qu'ont sur nous les grands magasins ; les petits patrons boutiquiers, commerçants ne les connaissent que trop. Ma seule intention est de montrer que le bureau de l'Union commerciale a agir légèrement en prenant parti pour les grands commerçants au lieu de nous défendre comme l'indiquent et le veulent nos statuts.

J'ose espérer qu'il réfléchira et reviendra a de meilleurs et plus justes sentiments.

Je vous prie de bien vouloir accorder l'hospitalité des colonnes du « Réveil du Nord » à ma lettre en m'excusant d'avoir été si long.

Un petit commerçant, membre de l'Union Commerciale.

AU PARQUET

UNE BANDE INTERNATIONALE. — M. Verin, juge d'instruction, a interrogé hier, dans son cabinet, cinq personnes qui ont été victimes de la fameuse bande de voleurs de vélos.

Toutes ont parfaitement reconnu leurs bicyclettes volées.

LES TIRE-LAINE. — M. Vérin, a interrogé aussi un sieur Lucien Mondet, qui a participé à un vol de laine commis sur une voiture à Montaleux (Belgique). Mondet nie énergiquement toute participation à ce vol.

LE DRAME DE TOURCOING. — Le nommé Vankuyenbrouck, qui tenta dernièrement de tuer sa femme a été confronté avec elle. Sur son affirmation qu'après une entrevue avec lui, elle retirait sa plainte.

Hier au contraire, la victime de l'attentat n'a pas retiré sa plainte le moins du monde, elle l'a plutôt maintenue.

TENTATIVE DE VIOL. — M. Delalé a interrogé pendant l'après-midi d'hier, un sieur Declercq Alphonse, inculpé de tentative de viol sur sa patronne, Mme François, cultivatrice au Mesnil. Cet individu rentrant ivre la nuit du 19 au 20 novembre à la ferme où il était employé, avait tenté de violer Mme François et ne s'était sauvé que sur l'arrivée du fils de la dame.

Declercq n'a pas d'antécédents judiciaires.

VOL DE RECONNAISSANCES. — M. Hermant, a interrogé Letard et la fille Carpentier, qui enlevèrent samedi dernier, pour 800 francs de reconnaissances à une vieille demoiselle qui déménageait d'un estaminet de la rue St-Michel.

La fille Carpentier raconte qu'elle a ramassé ces reconnaissances par terre et qu'elle les a gardé sans mauvaise intention. Elle vendit deux des reconnaissances pour 3 francs et vendit les autres.

VOL DE FILS TELEPHONIQUES. — M. Hermant a interrogé Bultynck et la fille Guermynck qui le 17 novembre, ont coupé une certaine quantité de fils téléphonique à Roubaix. Bultynck nie La fille Guermynck qui avait été arrêtée portant dans les bras un paquet de fils volés, elle a prétendu que c'étaient deux gamins qui les lui avaient remis pour se débarrasser.

UN ENDROIT DANGEREUX

Trois employés de la brasserie Vandame façade de l'Esplanade ont retiré de la Deûle la nuit dernière, un soldat qui s'y noyait. Celui-ci raconte qu'il venait d'être jeté à l'eau par trois civils.

C'est la troisième fois paraît-il que de pareils faits se produisent au même endroit. Il serait temps de prendre des mesures pour qu'ils ne se renouvellent plus.

La police a ouvert une enquête.

C'ETAIT POUR SOUHAITER SA FETE...

N'ayant aucune économie afin de pouvoir souhaiter la fête à un membre de sa famille une ménagère de la rue de Valenciennes, arrivait hier, vers 5 heures du soir, dans un grand magasin de la rue Nationale et, après avoir fait son choix dans les étalages conçut le funeste projet de subtiliser adroitement un pot à tabac d'une valeur de 2 fr. 75.

Un employé l'ayant aperçu faire disparaître l'objet sous son tablier, la fit arrêter au moment où elle allait prendre le large.

Conduite au poste du 1er arrondissement, la voleuse a été maintenue en état d'arrestation, après avoir cherché une excuse en déclarant qu'elle regrettait son acte, et qu'en raison de la fête d'un parent, elle voulait lui offrir un cadeau, malgré sa misère.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

ANNŒULLIN

Grande Conférence syndicale et politique

La section syndicale d'Annœullin et le groupe du Parti socialiste organise pour dimanche 25 novembre, à 4 heures et demie, dans la salle Coupey Pierre-Joseph, une grande conférence politique et syndicale avec le concours des citoyens Basly, président du Syndicat et Lebas, publiciste.

Cette conférence sera précédée d'une manifestation.

A 2 heures et demie, rassemblement sur la place de la République.

A 4 heures, réception des conférenciers au chemin de la halte du marais. Défilé, drapeau et musique en tête pour se rendre à la salle de conférence.

Les sections syndicales de Carvin du numéro 4 d'Ostricourt, de Carvin Provin, Bauvin et Sainghin se feront un devoir d'y assister.

ARMENTIERES

UN ACCIDENT GRAVE. — Pendant les opérations d'inventaire à l'église Notre-Dame, un nommé Claude Dufêtre, maître de nage à l'établissement municipal de bains, étant grimpé sur la fenêtre de la pharmacie Devrède, se tenait à un des volets quand tout à coup il voulut sauter à bas de cette fenêtre. Sa main droite resta accrochée par une alliance qu'il portait à l'annulaire, les deux premières phalanges du doigt furent arrachées du coup. Après avoir reçu les premiers soins à la pharmacie Devrède, il a été reconduit à son domicile, rue du Faubourg-de-Lille.

LA SOUTANE. — Nous rappelons à nos concitoyens que c'est samedi prochain 24 novembre qu'aura lieu au théâtre de l'Union, situé place de la République, à Houplines, la représentation de *la Soutane*, pièce en 3 actes de M. Arthur Bernède, qui sera jouée par la troupe de l'Union de Lille, dirigée par M. L. Deretz.

La représentation de cette pièce passionnante s'annonce comme devant être un grand succès, aussi nous engageons vivement tous ceux que la question actuelle, « la Religion », intéresse à aller voir et entendre cette pièce magnifique.

Le spectacle sera terminé par *la Corde sensible*, opérette en 1 acte.

Prix des places : Chaises réservées, 1 fr. ; premières, 0 fr. 75 ; secondes, 0 fr. 50 ; galeries, 0 fr. 30.

ABATTOIR. — Par arrêté communal en date du 17 novembre 1906, il est prescrit que lorsqu'une maladie à évolution rapide et à contagion subtile, comme la fièvre aphteuse, le rouget du porc, etc., sera constatée sur des animaux déposés dans les bouveries, bergeries et porcheries de l'abattoir d'Armentières, l'abatage de ces animaux devra être pratiqué par ordre du vétérinaire inspecteur dans les douze heures qui suivront la constatation, faute de quoi il y sera procédé d'office aux frais des intéressés.

ETAT CIVIL. — *Naissance.* — Cappon Valentine, rue du Pont-de-Bois.

Décès. — Lesage Jean-Baptiste, 41 ans, chemin Vert, 3. — Waxin Grégoire, 75 ans, chemin Vert, 3.

HOUPLINES

THEATRE DE L'UNION. — Samedi 24 novembre 1906, à 8 heures du soir, *la Soutane*, pièce en 3 actes de M Arthur Bernède.

Le spectacle sera terminé par *la Corde sensible*, opérette en 1acte.

Prix des places : Chaises réservées, 1 fr. ; premières, 0 fr. 75 ; secondes, 0 fr. 50 ; galeries, 0 fr. 30.

LA MADELEINE

LES FOUS REUNIS. — La chorale patoisante « Les Fous Réunis » fêtera sa fête par un banquet qui réunira, dimanche prochain 25 novembre, au siège, à « Ma Campagne », rue de Lille, 29, les membres actifs et honoraires.

CANTELEU-LAMBERSART

OBSEQUES CIVILES. — Nous avons la douleur d'apprendre la mort du jeune Alfred-Benjamin Deloaye, décédé accidentellement à l'âge de 5 ans 1/2. Ses funérailles auront lieu aujourd'hui jeudi, à 4 heures de l'après-midi. Assemblée à la maison mortuaire, rue de Canteleu, au Marais-de-Lomme. Tous les camarades libres penseurs et socialistes se feront un devoir d'y assister avec leurs insignes.

MARQUETTE

UN ACCROCHEUR ECRASE

Le nommé A. Messens, âgé de 40 ans, accrocheur aux usines Kuhlmann, accompagnait une rame de wagons qui rentrait à l'usine, quand par suite d'une légère inclinaison du sol il tomba à terre.

Un des wagons lui passa sur le côté gauche, lui écrasant le bras et lui faisant des contusions multiples.

Transporté à l'infirmerie de l'usine, le blessé y expira peu de temps après l'arrivée du docteur Benoît, succombant à une fracture du bassin et une déchirure du péritoine. Messens laisse une femme et un jeune enfant.

MARC-EN-BARŒUL

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Chez Lesaffre et Cie, distillateurs, le nommé Dubrulle, 40 ans, s'est fait une entorse au poignet droit en tombant dans un escalier. Quinze jours de repos. Docteur Deroqet.

— En déchargeant son camion, le nommé Westeyn a eu le pouce droit écrasé. Quinze jours de repos. Docteur Duhamel, de Bondues.

— Paul Ménard, wattman à la Compagnie des tramways, s'est fait une entorse dans la région lombaire en serrant son frein à main. Huit jours de repos. Docteur Masson.

BELLENGUEZ Bd Liberté, 61, Lille. Complet s^r m. 45 fr. Pardess. s^r m. 35 fr. 1593-4

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

SIN-LE-NOBLE

La chasse aux candidats

Depuis quinze jours, le parti radical est aux abois ; on voit les gros manitous du parti à la recherche d'hommes qui consentiraient à se faire battre par nos amis Bertiaux, Lecomte et Huart. Il paraîtrait que même dans ce parti on trouve difficilement des hommes de paille qui consentent à jouer au guillotiné par persuasion.

Les dirigeants de ce groupe hétérogène frappent tantôt à la porte d'un radical farouche, tantôt chez des républicains modérés et d'autres fois chez de fieffés réactionnaires.

Au dernier moment on nous avise que la liste serait définitivement constituée. Il paraîtrait même qu'elle se composerait d'un radical bon teint, dont la fille il y a quelque temps, était externe au pensionnat de la Sainte-Union.

D'un maraicher sans opinion politique bien arrêtée qui viendra au Conseil municipal augmenter le nombre des glorieux inutiles qui croient en toutes circonstances devoir s'incliner devant notre potentat, et enfin d'un mineur, ou plutôt un homme qui se prétend tel, et qui cumule avec l'emploi de cabaretier à la bière démocratique, celle de porion en récompense des nombreuses journées de travail qu'il a accomplies au cours de la dernière grève.

Si les électeurs qui au second tour de scrutin ont affirmé sur le nom de notre ami Goniaux par 1350 suffrages leur dégoût des attitudes équivoques se contentent de semblables candidats, c'est qu'ils ne seront vraiment pas difficiles.

Mais nous avons meilleure opinion de nos concitoyens, nous savons qu'ils ne voudront point pour les représenter au sein du Conseil, des inutiles, incapables de défendre leurs intérêts.

Aux maraîchers, nous crions : « Camarades, la Compagnie des mines d'Aniche a déjà auprès des pouvoirs publics assez d'influence sans nommer dans notre assemblée municipale des hommes dont le premier des devoirs sera de défendre envers et contre tous les intérêts de ses patrons.

Vous ne consentirez pas à élire les domestiques de ceux qui vous ruinent, et c'est au cri de « Vive la République des Travailleurs » que vous ferez triompher le 25 décembre prochain les citoyens Bertiaux Constant, Lecomte Louis et Huart Pierre qui seront au sein du Conseil, les véritables défenseurs des opprimés contre les oppresseurs.

La Section socialiste de Sin-le-Noble.

FLERS-EN-ESCREBIEUX

CONSEIL MUNICIPAL. — Vendredi dernier, 16 novembre, à 7 heures 1/2 du soir, a eu lieu la réunion du Conseil municipal, sous la présidence de M. Pasquet, maire.

Plusieurs conseillers étaient absents, entr'autres MM. Leblond et Théry Devred, de la section du Pont-de-la-Deûle.

Après plusieurs discussions concernant les indemnités aux réservistes, la question des pavés, la nomination des commissions électorales et de répartition, M. le maire lit une lettre de M. Tournay, propriétaire, réclamant à la commune des dégâts commis dans ses propriétés, qu'il incombe aux grévistes mineurs.

Le citoyen Rouzé, récemment élu délégué mineur, demande au maire s'il y a eu procès-verbal établi déclarant qu'il y a eu troubles ou manifestation.

Le marie répond que les gendarmes ont descendu sur les lieux, mais qu'il n'y a eu aucune poursuite d'exercée, aucune personne n'étant impliquée. On ne peut donc pas faire remonter la responsabilité de ces faits à la commune.

Rouzé appuie ces paroles, en déclarant qu'au moment des grévistes tout était mis sur le dos des mineurs.

Sur ces déclarations, le Conseil, à l'unanimité, repousse la demande de M. Tournay.

Le citoyen Bouriet parle au sujet de fossés. Ses paroles, très justifiées, sont prises en considération par le Conseil.

Rouzé réclame pour les feuilles de prestation, qui ne sont jamais distribuées dans la section du Pont-de-la-Deûle en temps voulu, ce qui porte préjudice aux ouvriers qui ne peuvent plus, le délai passé, déclarer vouloir les payer en nature.

Rouzé insiste surtout sur ce qui s'est passé l'année dernière. Des contribuables recevaient leurs feuilles de déclaration de les payer en nature, découpé. Ces talons furent rapportés en masse par le garde, et sans contrôle, ce qui porte à croire que les ouvriers mêmes sont lésés dans leurs droits.

M. Sellier demande au maire pour qu'on refasse comme par le passé, c'est-à-dire qu'on donne lecture au Conseil de ceux qui déclarent vouloir les faire en nature.

Le maire promet de satisfaire le Conseil à ce sujet. Le citoyen Carlier Louis a, lui aussi, à se plaindre du sans-gêne de M. le garde!

Il déclare que dernièrement le maire avait donné l'ordre au garde d'avertir les commerçants cabaretiers qu'il leur accordait à tous la retraite de la nuit. Le garde ne trouva rien de mieux que d'avertir ceux qui ne sollicitent jamais cette retraite. Quant aux autres, il leur fit verser le droit de la retraite, qui en temps normal est de 1 fr. 50 dont 0 fr. 50 pour lui et 1 fr. pour les pauvres.

Carlier étant membre du Bureau de bienfaisance déclare même que sa cotisation aux pauvres n'a été que de 3 francs alors qu'elle devait être de 4 francs.

Ces paroles produisent un certain émoi sur le Conseil. Il est à souhaiter qu'une enquête sérieuse soit fait epour éviter le retour de pareils actes.

Exigez la Bière « La Lilloise » à 0 fr. 25 le litre
Capacité exacte. — Qualité sans concurrence
Bureau : 55, rue Nationale. — Téléphones : Usine 7.95 ; Bureau, 16.35 1696

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

LE CATEAU

NECROLOGIE. — Hier ont eu lieu au Cateau les funérailles de Mme Claisse, la mère de notre ami Ulysse Claisse, maire.

Une suite nombreuse accompagnait le service funèbre.

Nous présentons au camarade Claisse et à sa famille nos sincères condoléances.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

VALENCIENNES

ÇA FUME. — Un feu de cheminée s'est déclaré rue de Famars, 6, au premier étage, dans un appartement occupé par le nommé Deudon Victor, couvreur.

Un agent de police et un pompier en eurent rapidement raison.

A L'INSTRUCTION. — Le nommé Saudemont inculpé d'attentat aux mœurs a été interrogé mardi par le juge d'instruction.

L'inculpé est renvoyé devant la Chambre des mises en accusation.

NOS ARTISTES. — Un ancien élève de M. Cantin, M. doyen, vient d'être admis dans la classe de cor, au Conservatoire, après un brillant examen. Félicitations.

POUR REMPLACER L'EXPOSITION. — Un de nos confrères, dont les relations officielles avec la municipalité rendent transparente une information parue sous la signature X..., annonce qu'en remplacement de l'Exposition, et pour donner au commerce local quelque compensation, il serait organisé, en 1907, deux grands concerts, avec le concours de fortes sociétés, une harmonie française et une fanfare belge.

CERCLE D'ETUDES SOCIALES.— En raison de l'empêchement où se trouve M. Heuppgen de se rendre samedi à Valenciennes, la Conférence du C. E. S. sera remplacée par une Soirée Astistique.

A LA « SAGESSE »

M. Michel, commissaire central, s'est rendu mardi matin à l'établissement congréganiste, de la place Verte, afin de constater la « fermeture ».

Il s'est trouvé en présence de M. l'avocat conseil Thellier et de la supérieure, qui l'ont autorisé à visiter les locaux, vides d'élèves et d'ustensiles.

Un trio de religieuses était seulement demeuré dans le local.

FRESNES

TOUJOURS LA PETITION ! — M. Guiot, trouvant peu flatteuses à son égard les réflexions dont le citoyen Proër avait fait suivre sa première réponse, nous envoie à nouveau une seconde lettre. Espérons que ce sera tout.

Mon cher et très sincère collègue,
M. Louis Proër,

J'ai lu vos légères réflexions parues à la suite de mon article dans le *Réveil du Nord* du 16 novembre courant.

Pour la dernière fois, je réponds à vos accusations injustifiées.

Je ne puis, d'une part, éterniser une polémique marquée, de votre côté, au coin de l'inconscience ou de la mauvaise foi ; je n'entends donc plus, puisqu'il en est ainsi, relever de votre jugement et de vos incertaines appréciations.

Vous m'avez attaqué — cédant assurément à quelque fâcheux conseil — aussi peut-être à quelque résolution prise entre certains radicaux et vous, un dimanche soir, au cours d'un souper d'inauguration d'hôtel. Je me défends une fois encore.

Et pour le faire, je mettrai hors cause les questions de partis — qui n'en peuvent mais.

C'est sur le terre à terre, de vous à moi, m'inspirant de la plus grande franchise, que je resterai.

Vous prétendez qu'il n'y a pas de corrélation entre les attaques dont je suis l'objet dans l'*Eclaireur*, et la position que vous avez personnellement prise contre moi, à tort du reste, dans le *Réveil*.

Je soutiens le contraire et vous-même, tombé dans votre propre piège, inconsciemment, je veux le croire, en fournissez la preuve.

Que diable, dites-moi donc, venez vous faire, quand vous devez rester impartial, au lieu de me prendre seul à parti, dans un conflit entre l'administration municipale et moi, au sujet d'une affaire d'octroi — que vous ne connaissez pas du tout, laissez-moi vous le dire — et sur laquelle je suis fortement documenté ?

Pourquoi, au risque de vous confondre un jour, êtes-vous intervenu dans ce conflit qui ne pouvait vous intéresser que par l'envie, quitte à vous placer dans l'erreur, de me nuire, que par le désir, intéressé de sauver une faute adbinistrative qui n'aurait pas été commise, si mon conseil prudent avait été écouté, il y a si longtemps déjà ?

Pourquoi accusez-vous mon intervention de nuisible, quand les choses viennent de lui donner raison, quand elle est inspirée par l'équité et le souci constant des intérêts communaux dont vous et moi avons le contrôle, je dirai plus encore une sorte de direction.

Je mets maintenant de côté, parce que les questions ne sont pas sérieuses, l'affaire du déchet d'entrepôt, celle des signatures de la pétition.

Ces choses, des plus secondaires, furent créées pour donner le change à l'opinion et éloigner la discussion de son véritable terrain qui est celui du réglement d'octroi.

Vous savez bien que je ne suis rien dans cette pétition, que je ne l'ai pas portée à la signature des brasseurs dont je ne suis pas le valet, que la question du déchet d'entrepôt fut repoussée par moi comme aussi par tous mes collègues de la commission du Conseil, réunie spécialement pour statuer sur les revendications des brasseurs.

Erreur n'est pas compte et si vous êtes un homme, vous reconnaîtrez et j'en prendrai acte, que vous vous êtes trompé ou qu'on vous a mal renseigné.

De même, vous avouerez que la fameuse pétition des brasseurs fut, elle-même, dans les réunions de Conseil, quand j'intervenais pour tenter la modification du réglement d'octroi, réclamée, dans une autre forme peut-être, mais quand même sans que cette forme fut précisée, par M. le maire de Fresnes et que c'est à cause de cela que cette pétition fut faite.

Vous avouerez aussi que la commission spécialement nommée par le Conseil, dont je faisais partie, se sépara, unanime à reconnaître l'avis de M. le maire, président, compris, que les demandes des brasseurs étaient fondées et qu'il y avait lieu de leur donner droit, sous la forme pour l'instant, de la tolérance ; c'est à dire que le réglement resterait intact jusqu'à son terme de durée, soit 1908, mais que les brasseurs seraient exercés, selon qu'ils le désiraient, selon que je l'ai tant de fois soutenu.

Vous avouerez enfin, que cette tolérance dans l'exercice des brasseurs est toute favorable aux intérêts communaux, puisque les employés d'octroi, « toujours occupés » à la surveillance des brasseries Fresnoises qui, d'après le réglement et le système des prises en charge qui est la question de l'entrepôt, ne sauraient pas frauder, auront leur tâche intérieure grandement soulagée et pourront ainsi plus efficacement surveiller tous les produits provenant de l'extérieur, frappés d'un droit par l'octroi, surveillance d'autant plus difficile que nos ressources ne nous permettent pas l'établissement de bureaux d'octroi, comme à Condé, à Valenciennes, à tous nos points de jonction avec les communes étrangères, que tous les accès à Fresnes sont absolument libres.

J'abandonne aussi l'affaire relative aux procès qui furent faits à un brasseur Fresnois, quoique, me basant sur les raisons qu'un réglement est forfet ou qu'il ne l'est pas — que nul exercé n'est sensé l'ignorer ; que la bonne ou mauvaise foi d'un délinquant ne saurait être prise, quatre fois différentes surtout, en considération, je pourrais dire beaucoup de choses, l'opinion étant suffisamment fixée, j'espère, sur cette délicate affaire.

Et j'en arrive à la fameuse application dans Fresnes des centimes additionnels.

Vous niez n'en avoir pas parlé au Conseil, c'est un tort.

Je soutiens que, *personnellement*, vous en avez parlé et je dis.

C'était au cours d'une de nos dernières réunions du Conseil, dont la date serait facile à établir.

La question des écoles du Trieu, dont nous désirons tous l'établissement à bref délai, étant posée, M. le maire de Fresnes y répondit en montrant notre situation budgétaire qui, à ce moment, paraît-il — ce n'est pas tout à fait mon avis — ne permettait pas de se livrer sur l'heure aux dépenses élevées de la création de ces écoles.

C'est alors que vous déclarâtes textuellement, pour votre compte personnel :

« Eh bien, si nous n'avons pas assez de ressources, *nous appliquerons des centimes additionnels* ».

A votre sortie un peu irréfléchie qui me fit hausser les épaules, M. le maire, et je lui rends ici cette justice, vous opposa cette réponse :

« Si vous êtes partisan des centimes additionnels à Fresnes, faites-en vous-même la proposition pour mon compte, je me refuserai toujours à cette mesure ».

D'autres témoignages que celui-ci pourraient être apportés à l'appui de mon accusation (car j'en possède plusieurs très sérieux).

Entr'autres celui de tous mes collègues du Conseil, des vôtres surtout, qui, mettant de côté la question de partis, faisant énergiquement appel à leurs sentiments d'honnêtes hommes, toujours dans des choses personnelles, au service de la vérité imminente, ne voudront pas me démentir.

Fernand-Andris GUIOT,
Conseiller municipal.

Je crois m'être expliqué clairement. En tout cas, je ne vois pas, sans le redouter toutefois, pourquoi mon collègue Proër pense à conduire notre discussion, à tous deux, devant le Conseil municipal.

*
* *

Le citoyen Proër, à la suite de cette longue lettre, écrit à son tour ce qui suit :

« Je ne veux pas abuser plus longtemps de l'hospitalité des colonnes du journal, et je pense qu'il est inutile de continuer une polémique aussi embrouillée, qui certainement n'amuse pas les lecteurs Fresnois, lesquels d'ailleurs sont absolument fixés. Je maintiens catégoriquement mes premières déclarations qui ont suffisamment éclairé les lecteurs.

Néanmoins je déclare à M. Guiot qu'à la prochaine séance du Conseil municipal, une explication entre nous est nécessaire. »

L. PROER.

PAS-DE-CALAIS

LENS

ACCIDENTS. — Un garçon de la brasserie Corbeau, M. Joseph Mourouez, 30 ans, descendait une rondelle de bière dans la cave de l'estaminet Mascart, rue Gambetta, quand par suite d'un faux mouvement il se blessa aux reins. Dix jours de repos seront nécessaires à sa guérison.

— M. Gustave Lefebvre, 16 ans, demeurant rue St-Louis, 8, frappeur aux ateliers des mines de Lens a été blessé à la main gauche d'un coup de marteau mal dirigé.

FREVENT

INCENDIE. — Dans la nuit de mardi à mercredi, vers 11 heures, un incendie, qui aurait pu avoir les conséquences les plus graves, vu la rapidité avec laquelle il s'est propagé, s'est déclaré dans la boulangerie de M. Crépin, rue d'Hesdin.

Grâce au dévouement de quelques citoyens voisins du sinistre et l'arrivée immédiate des pompes de la ville, le fléau fut promptement enrayé.

Le four n'est pas trop atteint mais la toiture et les ustensiles de boulangerie sont complètement détruits. Les dégâts sont couverts par une assurance.

THELUS

VOL. — Un vol d'instruments aratoires estimés 40 francs a été commis au préjudice de M. Augustin Humez, cultivateur à Thélus La justice informe.

VILLERS-AU-BOIS

QUERELLE. — A la suite d'une discussion survenue à l'estaminet Deplanque entre Victor Bruyelle, mineur à Carency avec des consommateurs, celui-ci devenu furieux a brisé quinze chopes et six litres de liqueurs. Procès-verbal a été dressé à sa charge.